

MAIRIE  
01560 CORMOZ

**AFFAIRES MUNICIPALES**  
**Séance du 08 février 2022**

Secrétaire de séance : Sylvie JAMBOR

Procuration : Marie COMMARET à Jennifer MOISSONNIER  
Lucas PONCET à Florent CALMET

Le conseil municipal, réuni le 08 février 2022 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

**N° Délibération**

**Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 11 janvier 2022 à l'unanimité des présents**

**2022-007 Ecole – Construction d'un préau – Choix du maître d'œuvre**

Après étude des trois candidatures reçues, la commission en charge de leur analyse présente l'offre la mieux-disante au vu des critères énoncés dans le dossier de consultation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'entériner la proposition de la commission et retient le cabinet AC3 CROPIER pour un montant de 8 560.00 € HT, soit 10 272.00 € TTC. (Rémunération de 17.2 % du montant des travaux prévisionnels). La prestation comprend l'intervention du bureau d'étude Chapuis Structure. Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 dans l'opération 218 « Ecole – Préau ».

Les travaux sont programmés pour l'année 2023. Un bureau de contrôle devra être mandaté, ainsi qu'un coordinateur SPS si le marché des travaux comporte plus d'un lot. Une étude sera faite sur le matériau de couverture (Impact acoustique et esthétique dans le temps).

**2022-008 Bâtiments communaux – Réfection des façades**

M. Laurent JANAUDY présente les 3 offres reçues et étudiées par la commission bâtiments pour la réfection des façades et des menuiseries de la boulangerie-épicerie, de l'école (côté Est) et du local pompier. Cette dernière propose de retenir l'offre de l'entreprise MOIRAUD NEVEU. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, entérine la proposition de la commission bâtiments et accepte les devis de l'entreprise MOIRAUD NEVEU pour un montant total de 20 626.00 € HT, soit 24 751.20 € TTC, réparti comme suit par bâtiments :

Boulangerie – épicerie : 12 190.00 € HT, soit 14 628.00 € TTC

Ecole (Côté Est) : 7 624.00 € HT, soit 9 148.80 € TTC

Local pompier : 812.00 € HT, soit 974.40 € TTC

Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits en reste à réaliser 2021 dans les opérations 216 « Bâtiments 2021 » et 220 « Ecole façade Est ».

**2022-009 Service administratif – Télétransmission des actes au contrôle de légalité**

M. le Maire rappelle la convention signée entre la préfecture de l'Ain et la commune en date du 14 décembre 2018 relative à la télétransmission des actes réglementaires au contrôle de légalité. La durée de validité initiale arrivant à échéance, il convient de reconduire les termes de cette convention par la signature d'un avenant. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte la reconduction de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise M. le Maire à signer l'avenant s'y rapportant avec la Préfecture de l'Ain

**2022-010 Salle polyvalente et Vestiaire du stade – Règlements intérieurs d'utilisation**

Mme Sylvie JAMBOR donne lecture des projets des règlements intérieurs d'utilisation et de location de la salle polyvalente et des vestiaires du stade municipal élaborés par

la commission « Gestion des salles ». Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide les deux règlements intérieurs.

2022-011

**Location salle polyvalente – Modification de tarif**

Mme Sylvie JAMBOR informe qu'il convient de réviser le montant du forfait ménage appliqué lors d'une location de la salle polyvalente. Actuellement à 42.00 €, la commission propose une augmentation de 8.00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, entérine la proposition de la commission « Gestion des salles » et fixe le tarif du forfait ménage à 50.00 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. Les autres tarifs relatifs aux locations restent inchangés.

2022-012

**Chapelle de Bellor – Restauration des statues**

M. Laurent JANAUDY présente le devis de l'atelier restauration Cren relatif à la restauration d'une statue classée et de trois statues inscrites aux monuments historiques. Il précise que ces travaux, préconisés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sont subventionnés par le Département de l'Ain et la DRAC. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de l'atelier restauration Cren pour un montant total de 4 870.00 € HT, soit 5 844.00 € TTC et sollicite une subvention auprès du Département de l'Ain et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 dans l'opération 203 « Restauration de la chapelle de Bellor ».

**Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel**

Bibliothèque : Compte-rendu du spectacle musical « Le Bon Jour » de la compagnie Les Charentaises de Luxe du samedi 22 janvier 2022 à l'occasion de la Nuit de la Lecture.

Mme Fanny BEREZIAT informe que Mme Camille MICHELON souhaite se retirer de l'équipe de la bibliothèque municipale pour la fin de l'année 2022. La commune lance un appel à bénévole : Toute personne souhaitant s'investir dans ce service communal est invitée à se faire connaître en mairie.

**Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI**

Voirie : Compte-rendu de la réunion de Grand Bourg Agglomération du 31 janvier 2022 relative à la voirie communautaire.

**Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme**

Salle polyvalente : Réparation du chauffe-eau effectuée.

Mairie : Le circulateur de la chaudière sera prochainement remplacé.

Demande de devis en cours pour le remplacement de l'installation.

Logement 46 place de l'Ecole : Demande de débouage de la chaudière.

Ecole : La dépose des stores pour réparation en usine sera effectuée pendant les vacances d'hiver.

**Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet**

Association : Demande en cours des attestations de responsabilité civile pour la mise à disposition des salles communales.

**Divers**

Pension canine : Présentation du projet de création d'une pension canine au 434 route de la Charme avec un effectif de 1 à 9 chiens. La distance minimum de 100 mètres de la première habitation est respectée.

La ferme de Barrouze : Demande d'autorisation pour l'emplacement d'un foodtruck chaque mercredi de 19h00 à 21h00 accordée

Fibre optique : Dossier en cours d'étude pour le lancement des travaux d'extension.

**Date à retenir**

Jeudi 10 février 2022 : Réunion commission scolaire à 20h00 ;

Samedi 26 février 2022 : Réunion des commissions Matériel-Voirie et DECI à partir de 9h00 ;

Vendredi 18 février : Révision carte communale – Réunion de travail à 9h00 ;

Mercredi 2 mars 2022 : Chapelle de Bellor – Réunion de démarrage des travaux à 9h00 ;

Dimanche 10 et 24 avril 2022 : Elections présidentielles.

**Date du prochain conseil municipal le mardi 8 mars 2022 à 20h00**

M. le Maire,



Nicolas SCHWEITZER